



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 08/03/2023
Date d'affichage de la convocation :
08/03/2023
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 11/04/2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 033-213301435-20230411-2023_028-DE

Délibération n° 2023-028

Mardi 11 Avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit mars deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Benoit DULAU procuration à Elodie KOPF
Hélène BURESI procuration à Vincent TRISTRAM

Absent(s) excusé(s) : Benoit DULAU – Hélène BURESI – Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Nathalie TRIGANT

DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2023-025 portant approbation du Compte Administratif 2022
Vu la délibération n°2023-027 portant affectation du résultat 2022
Vu le projet de budget primitif,
Vu les dotations aux amortissements et les amortissements des subventions 2022 et 2023,

Le Conseil municipal,
Monsieur le Maire rappelle :

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section d'exploitation que des chapitres de la section d'investissement. Qu'au regard de l'exercice 2021 il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnement et de l'affecter, ainsi que de reprendre les Restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2023 de la Halte nautique étant alors ainsi préparé et équilibré comme suivant :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

14 AVR. 2023

SLOW

ID : 033-213301435-20230411-2023_028-DE

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
Exploitation	011- Charges à caractère général	3 280,35€		74- Dotations et participations	10 000,00€	
	66 - Charges financières	3 161,57€		75 - Autres produits de gestion courante	11 951,24€	
				77 - Produits exceptionnels	1 000,00€	
				002 - Excédent antérieur reporté de Fonctionnement		6 470,68€
	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		53 062,00€	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		30 082,00€
	Total	6 441,92€	53 062,00€	Total	22 951,24€	36 552,68€
	Total de la section de fonctionnement	59 503,92€		Total de la section de fonctionnement	59 503,92€	
Investissement	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
	16 - Emprunts et dettes assimilées	14 266,68€		16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00€	
	21 - Immobilisations corporelles	62 554,54€		10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 266,68€	
	020 - Dépenses imprévues d'investissement		3 236,32€	001 - Excédent antérieur reporté d'investissement		42 811,06€
	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		30 082,00€	040 / 041 / 042 - Opération d'ordre entre sections		53 062,00€
	Total	76 821,42€	33 318,32€	Total	14 266,68€	95 873,06€
Total de la section d'investissement	110 139,74€		Total de la section d'investissement	110 139,74€		

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif de la Halte nautique pour l'exercice 2023 de la manière suivant :

Balance Générale du Budget Annexe

- Investissement

- o Dépenses 110 139,74...€
- o Recettes 110 139,74...€

- Fonctionnement

- o Dépenses 59 503,92...€
- o Recettes 59 503,92...€

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat :



Le Maire,

Alain TABONE